

Election municipale partielle complémentaire



Election municipale partielle complémentaire

Des élections municipales partielles complémentaires se dérouleront les 3 et 10 octobre prochains

Afin de compléter le conseil municipal de Mongausy qui, par suite de démissions de quatre conseillers municipaux, a perdu plus du tiers de ses membres, les électeurs de la commune de **MONGAUSY** sont convoqués par arrêté préfectoral du 20 août 2021 pour **élire QUATRE conseillers municipaux**.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, seront reçues à la préfecture :

- avant le 1er tour de scrutin, du 14 au 16 septembre 2021 inclus, de 9h à 12h et de 14h00 à 17h jusqu'à 18 heures le jeudi 16 septembre 2021, et
- en cas de second tour, si nécessaire (même en l'absence de candidat pour le 1er tour, si de nouveaux candidats se présentent ou si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir) les lundi 4 octobre 2021 (de 14h00 à 17h00) et mardi 5 octobre 2021 (9h-12h et 14h00-18h00).

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Cette élection se déroulera le dimanche 3 octobre 2021, de 8 h à 18h, pour le 1er tour, et, en cas de second tour, le dimanche 10 octobre 2021.

S'agissant d'un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- -au 1er tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,

-au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.